



COMPTE-RENDU CAPL 1 DU 15 NOVEMBRE 2019

1) Examen des dossiers à inscrire sur liste d'aptitude (pour avis)

Nous étions réunis pour évoquer les dossiers de 27 collègues sachant qu'au final il n'y aurait qu'un seul élu puisque le département ne dispose que d'une seule potentialité de promotion.

Cette année changement radical de méthode après la réunion avec les chefs de services du 7 octobre, l'administration a décidé de nous présenter et d'évoquer les dossiers selon un classement en 4 blocs :

- Bloc 1 : 5 dossiers classés « excellent » qui ont toute leur place pour candidater à la liste d'aptitude
- Bloc 2 : 9 dossiers classés « très bons » dossiers qui doivent mûrir mais qui pourraient glisser vers le bloc 1
- Bloc 3 & 4 : le reste des dossiers classés « à revoir »

Lorsque certains dossiers présentaient de trop grandes discordances entre l'appréciation écrite et les propos tenus par les chefs de service, l'administration a souhaité organiser une rencontre bilatérale avec ces derniers.

Pourtant, cette année encore un dossier a « fâché » l'ensemble des représentants. Le dossier présente un excellent rapport mais en off, le chef de service était plus mitigé...bel exemple d'honnêteté et de courage !

Le service RH s'est engagé à contacter individuellement les candidats du bloc 2.

La parité administrative a proposé d'inscrire 3 candidats sur la liste départementale, préparatoire à la CAP nationale qui se tiendra en 2020.

A l'issue des débats, nous nous sommes abstenus.

Pour FO, la liste d'aptitude est et doit rester un mode de promotion interne. Toutefois, nous ne pouvons que dénoncer la faiblesse des potentialités. A raison d'un candidat sélectionné par an (dans les volumes actuels), autant dire que les candidats du blocs 2 tout méritant qu'ils soient, ne sont pas prêts de se retrouver en haut de la liste.

Enfin, dans un contexte de disparition programmée des CAP de mutation et de promotion, nous ne pouvons qu'être inquiets du devenir de la défense des agents, la centrale laissant de trop larges latitudes aux directeurs locaux....

2) Affectation des inspecteurs stagiaires de la promotion 2019/2020 (pour information)

Oui, vous avez bien lu !.... Ce point était inscrit à l'ordre du jour uniquement pour information....

Conséquence de la réforme des mutations, les inspecteurs à l'école et devant arriver dans le département en mai 2020 se voient affectés sans passage en CAPL, de la seule initiative du directeur.....

Voilà ce qui nous attend lorsque les CAP auront quasiment toutes disparues....

Vos élus en CPL 1 : Fabien BONISCHO (Titulaire) – Mathilde LANG (Suppléante)